

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

**Nom du produit :**  
**Nettoyant/dégraissant pour fibre optique**  
**type FO™**

**Numéros d'identification du produit :** FO-XXX (XXX étant le code des emballages)

### 1.2 Utilisations déterminées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations déterminées :** Nettoyage des fibres et de précision

**Liste d'utilisations déconseillées :** Sans objet.

### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur/fabricant :**

**American Polywater Corporation**

11222 - 60th Street North

Stillwater, MN 55082 USA

Téléphone : 1 651 430-2270

Courriel : sds@polywater.com

### 1.4 Numéros de téléphone d'urgence

INFOTRAC : 1 800 535-5053 (É.-U.) 1 352 323-3500 (INTERNATIONAL)

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'OSHA des É.-U. 29 CFR 1910.1200 (2012) et le RPD du Canada (DORS/2015-17; SIMDUT 2015).

Liquide

inflammable 2 H225

Irritation des

yeux 2A H319

STOT SE 3 H336

### 2.2 Éléments de l'étiquette

**Contient :** Isopropanol



**Pictogrammes :**

**Mention**

**d'avertissement :** Danger

**Mentions de danger :**

H225

Liquide et vapeur hautement inflammables

H319

Provoque une grave irritation des yeux

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges

**Mises en garde :**

P210	Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233	Garder le contenant hermétiquement fermé.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P242	Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.
P261	Éviter d'inhaler les vapeurs.
P271	Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
P305 + +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact s'il y a lieu et s'il est possible de le faire facilement. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation persiste : consulter un médecin.
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P403 + P235	Ranger dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.
P501	Mettre le contenant et le contenu au rebut conformément à la réglementation locale et nationale.

**2.3 Autres dangers :** Aucune donnée.

### 3. Composition/informations sur les ingrédients

<u>Constituant</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Numéro CE</u>	<u>% en poids</u>
Isopropanol	67-63-0	200-661-7	100

### 4. Premiers soins

#### 4.1 Description des premiers soins

**Contact avec les yeux :** En cas d'irritation des yeux due à l'exposition aux vapeurs, transporter la personne incommodée à l'air frais. Rincer les yeux avec de l'eau propre. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. En cas de contact direct avec les yeux, rincer à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

**Contact avec la peau :** Retirer les vêtements contaminés; rincer la peau à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Inhalation (si respiré) :** En cas d'irritation du nez ou de la gorge, transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion (si avalé) :** Ne pas faire vomir et ne rien administrer par voie orale, sauf indication contraire du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Consulter la section 11 pour de plus amples renseignements.

#### 4.3 Indication en cas de nécessité de soins médicaux immédiats et d'un traitement particulier.

Provoque une grave irritation des yeux.

### 5. Mesures de lutte en cas d'incendie

#### 5.1 Agents extincteurs :

Dioxyde de carbone, brouillard d'eau pulvérisée, poudre chimique sèche ou mousse.

**5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange****Produits de décomposition et sous-produits dangereux :**

La combustion produit du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

**5.3 Conseils à l'intention des pompiers**

Porter des vêtements de protection appropriés, y compris un appareil respiratoire autonome à pression positive ou un appareil respiratoire par pression. La pression peut augmenter à l'intérieur du contenant s'il est exposé à une chaleur intense. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu.

**6. Mesures en cas de rejet accidentel****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. En cas de déversement dans un espace clos, utiliser un appareil de ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs. Pour les intervenants d'urgence : utiliser un appareil de protection respiratoire : respirateur à demi-masque ou à masque complet avec filtre(s) contre les vapeurs organiques pour les déversements dans un espace clos. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées s'il y a risque d'éclaboussures ou de contact avec les yeux. Pour les petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont habituellement suffisants.

**6.2 Précautions environnementales :**

Éviter de rejeter dans l'environnement. Endiguer le déversement pour l'empêcher de s'infiltrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols et les endroits clos.

**6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :**

Absorber le déversement avec du sable ou des absorbants. Récupérer la plus grande quantité possible de produit déversé à l'aide d'outils anti-étincelles, puis mettre dans un contenant. Fermer le contenant hermétiquement. N'oubliez pas que l'ajout d'un matériau absorbant ne change en rien le risque lié à la toxicité ou à l'inflammabilité.

**6.4 Référence à d'autres sections :**

Consulter les sections 4, 5, 8 et 13 pour de plus amples renseignements.

**7. Manutention et stockage****7.1 Précautions pour une manutention en toute sécurité**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les aérosols. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Pour usage industriel ou professionnel uniquement.

**7.2 Instructions pour un entreposage sécuritaire, y compris en ce qui a trait aux incompatibilités**

Ranger dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé. Conserver au frais. Ranger à l'écart des acides et des oxydants.

**7.3 Utilisations finales particulières**

Consulter la fiche technique de ce produit pour de plus amples renseignements.

**8. Contrôle de l'exposition; protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition et recommandations :****Isopropanol, 2-propanol (67-63-0)**

	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme – 15 min
<b>Pays/origine</b>	8 h MPT	
États-Unis, OSHA NIOSH	980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm	1 225 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
États-Unis, ACGIH	200 ppm	400 ppm

Colombie-Britannique	200 ppm	400 ppm
Alberta	492 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm	984 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
Québec	985 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm	1 230 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
Saskatchewan*	200 ppm	400 ppm

\*\* Les valeurs pour le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard sont toutes basées sur les VLE actuelles de l'ACGIH. Les valeurs pour le Nouveau-Brunswick sont basées sur une version plus ancienne des valeurs de l'ACGIH. Les valeurs pour le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest sont basées en grande partie sur les VLE actuelles de l'ACGIH.

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Protection respiratoire :

Une ventilation normale est suffisante. Si l'exposition dépasse les limites recommandées, une protection respiratoire est recommandée. Utiliser un respirateur ou un masque à gaz avec cartouches pour vapeurs organiques (homologué NIOSH) ou utiliser l'équipement respiratoire fourni.

### Gants de protection :

En cas de contact répété ou prolongé avec la peau, l'utilisation de gants imperméables est recommandée pour éviter le dessèchement et l'irritation.

Matériau suggéré :	Caoutchouc nitrile
Épaisseur suggérée :	Pour les contacts de courte durée (<15 minutes) et les éclaboussures, 0,2 mm. Pour les contacts directs, 0,4 mm.

Nitrile d'une épaisseur minimale de 0,38 mm ou matériau de protection comparable hautement performant pour les utilisations à contact continu, temps de perméation minimal de 480 minutes conformément aux normes EN 420 et EN 374 du CEN.

### Protection des yeux :

Il est recommandé de porter des lunettes de protection.

### Autre équipement de protection :

Il est conseillé d'avoir une source d'eau propre accessible dans l'espace de travail pour rincer les yeux et la peau. Des vêtements étanches doivent être portés au besoin.



## 9. Caractéristiques physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence :</b>	Liquide transparent et incolore; odeur typique d'alcool.
<b>Seuil de perception de l'odeur :</b>	22 ppm
<b>pH :</b>	Sans objet
<b>Point de congélation :</b>	-130 °F/-90 °C
<b>Point d'ébullition :</b>	180 °F/82 °C
<b>Point d'éclair :</b>	55 °F/13 °C (TCC)
<b>Taux d'évaporation :</b>	1,7 (acétate de n-butyle = 1)
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Ne s'applique pas aux liquides
<b>Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :</b>	<b>LIE :</b> 2 % <b>LSE :</b> 12,7%
<b>Pression de vapeur :</b>	4,4 kPa à 20 °C
<b>Densité de vapeur (air = 1) :</b>	2,07 (Air = 1)
<b>Densité relative (H<sub>2</sub>O = 1) :</b>	0,79
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Entière
<b>Coefficient de partage eau/huile :</b>	0,1 Ce produit est également soluble dans l'huile et l'eau.

<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Aucune donnée.
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée.
<b>Viscosité :</b>	Aucune donnée.

## 9.2 Autres informations

<b>Composés volatils (% en poids)</b>	100 %
<b>Teneur en COV :</b>	790 g/l

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité :

Voir les autres rubriques de la section 10.

### 10.2 Stabilité chimique :

Stable

### 10.3 Risque de réactions dangereuses :

Aucun connu.

### 10.4 Conditions à éviter :

Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles.

### 10.5 Substances incompatibles :

Oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

#### Toxicité aiguë

##### Contact avec les yeux :

Le contact direct avec les yeux peut provoquer l'irritation des yeux. Cette irritation est minime et normalement temporaire.

##### Contact avec la peau :

Une exposition prolongée ou répétée de la peau peut éliminer les huiles, provoquant des rougeurs, le dessèchement et des gerçures. Les personnes souffrant d'affections cutanées préexistantes pourraient être plus sensibles à l'irritation cutanée causée par ce produit.

##### Potentiel d'irritation et de sensibilisation :

Ce produit peut être irritant pour la peau et les yeux. Il n'est pas sensibilisant.

##### Inhalation (si respiré) :

Les vapeurs concentrées de solvants peuvent provoquer une irritation du nez et de la gorge. Une exposition prolongée à des concentrations de vapeur excessivement élevées peut entraîner une dépression du système nerveux central (p. ex. somnolence, étourdissements, perte de coordination et fatigue).

##### Ingestion :

L'ingestion en grande quantité peut provoquer une irritation du tube digestif, une dépression du système nerveux (p. ex. somnolence, étourdissements, perte de coordination et fatigue).

##### Toxicité chez les animaux :

Alcool isopropylique	DL <sub>50</sub> (rat, voie orale) 5 000 mg/kg
	DL <sub>50</sub> (lapin, voie cutanée) 12 800 mg/kg
	CL <sub>50</sub> (rat, inhalation) 12 000, 8 heures

#### Exposition chronique :

##### Toxicité pour l'appareil reproducteur :

Non classé comme toxine du système reproducteur.

<b>Mutagenicité :</b>	Non classé comme mutagène.
<b>Tératogénicité :</b>	Non classé comme tératogène ou embryotoxique.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) Produits toxicologiquement synergiques :</b>	Aucune donnée.
<b>Cancérogénicité :</b>	Ni cette substance, ni aucun de ses constituants n'ont été classés comme cancérigènes ou probablement cancérigènes par le NTP, le CIRC ou l'OSHA.

## 12. Informations écologiques

<b>12.1 Toxicité :</b>	
<b>Écotoxicité :</b>	Aucune donnée.
<b>Toxicité aquatique :</b>	
<b>Poisson (aigu)</b>	CL <sub>50</sub> 96 h Tête de boule >1 000 µl/l CL <sub>50</sub> 48 h Ide doré 8 970 – 9 280 mg/l
<b>Crustacé aquatique (aigu)</b>	CL <sub>50</sub> 96 h Daphnidés >1 000 µl/l
<b>12.2 Persistance et dégradabilité :</b>	Aucune donnée.
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation :</b>	Aucune donnée.
<b>12.4 Mobilité dans le sol :</b>	Aucune donnée.
<b>12.5 Résultats de l'évaluation TBP et vPvB :</b>	Ce produit n'est pas une substance toxique bioaccumulable et persistante (TBP) ni une substance chimique très persistante et très bioaccumulable (vPvB), et il n'en contient pas.
<b>12.6 Autres effets indésirables :</b>	Aucun connu.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Mettre le produit au rebut conformément à la réglementation locale et nationale.

## 14. Informations relatives au transport

<b>Transport terrestre intérieur – DOT des États-Unis :</b>	Alcool isopropylique QTÉ LTÉE, (emballages FO-2LP, FO-8LF, FO-16, FO-16C, FO-32) Alcool isopropylique, (emballages FO-128, FO-128C)
<b>Numéro de l'ONU :</b>	1219
<b>Nom d'expédition réglementaire de l'ONU :</b>	Alcool isopropylique QTÉ LTÉE, (emballages FO-2LP, FO-8LF, FO-16, FO-16C, FO-32) Alcool isopropylique, (emballages FO-128, FO-128C)
<b>Catégorie(s) de danger pour le transport :</b>	Classe 3
<b>Groupe d'emballage :</b>	II
<b>Risques pour l'environnement :</b>	Aucun connu
<b>Précautions particulières :</b>	Aucun connu
<b>Réglementation de l'OACI/IATA pour le transport des marchandises dangereuses :</b>	Alcool isopropylique QTÉ LTÉE, (emballages FO-2LP, FO-8LF, FO-16, FO-16C, FO-32) Alcool isopropylique, (emballages FO-128, FO-128C) Alcool isopropylique QTÉ LTÉE, (emballages FO-2LP, FO-8LF, FO-16, FO-16C, FO-32)
<b>Code IMDG :</b>	Alcool isopropylique, (emballages FO-128, FO-128C)

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Règlements et lois propres à la substance ou au mélange relativement à la sécurité, la santé et l'environnement

#### Gouvernement fédéral et des États des États-Unis

Tous les constituants sont inscrits à l'inventaire établi en vertu du Toxic Substances Control Act (TSCA).

<b>Catégories de danger pour la production de rapports en vertu du SARA, articles 311/312</b>	<b><u>Aigus</u></b> Oui	<b><u>Chroniques</u></b> Non	<b><u>Incendies</u></b> Oui	<b><u>Pression</u></b> Non	<b><u>Réactivité</u></b> Non
---	----------------------------	---------------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------------

<b><u>Constituants</u></b>	<b><u>CERCLA/SARA art. 302</u></b> <b><u>QR de substance</u></b> <b><u>dangereuse</u></b>	<b><u>Quantité-seuil</u></b> <b><u>prévue (TPQ)</u></b> <b><u>de substance</u></b> <b><u>extrêmement</u></b> <b><u>dangereuse</u></b> <b><u>(EHS)</u></b>	<b><u>SARA art. 313</u></b> <b><u>Rejet toxique</u></b>
----------------------------	---	--	--

Les constituants ne sont pas visés par la réglementation Superfund.

<b>Cotes de danger de la NFPA :</b>	Santé :	1
	Incendie :	3
	Réactivité :	0

Les cotes de danger de la National Fire Protection Association (NFPA) sont conçues pour être utilisées par les intervenants d'urgence en cas de déversement, d'incendie ou d'urgences similaires. Les cotes de danger sont basées sur les propriétés physiques et toxiques des produits de combustion ou de décomposition du produit.

#### Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas de produits chimiques reconnus par l'État de la Californie comme causes de cancer, de malformations congénitales ou d'autres dommages à l'appareil reproducteur, ou il a été évalué comme étant inférieur aux niveaux d'exposition jugés sûrs par l'OEHHA requis pour l'étiquetage.

#### Union Européenne

Ce produit est conforme aux exigences du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 en matière de communications. Tous les constituants sont inscrits à l'Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes (EINECS). Ne contient aucune substance de la liste de candidats REACH, limite de concentration spécifique (SCL) de  $\geq 0,1\%$ . Ne contient aucune substance à déclaration obligatoire inscrite à la Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS), Directive 92/32/CEE. Ne contient aucune substance REACH assujettie aux restrictions de l'Annexe XVII.

#### Canada

Tous les constituants sont inscrits sur la LI.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient toutes les informations requises en vertu du Règlement sur les produits contrôlés.

#### Australie

Tous les constituants sont inscrits à l'inventaire australien des substances chimiques (AICS). Dangereux selon les critères de la NOHSC (Australie).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange n'a été effectuée par le fournisseur.

## 16. Autres informations

### Abréviations et acronymes :

OSHA = Occupational Safety and Health Administration  
CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage  
STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
DL<sub>50</sub> = Dose létale moyenne  
DNEL = Niveau dérivé sans effet  
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
TSCA = Toxic Substances Control Act (USA)  
LI = Liste intérieure (Canada)  
AICS = Australian Inventory of Chemical Substances

**Classification du mélange selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables  
H319 Provoque une grave irritation des yeux  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

**Procédure de classification**

Méthode de calcul  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul

**Date de révision :** 4 mars 2022

**Numéro de révision :** 8 NA

**Remplace :** 21 septembre 2018

**Autre :** Sans objet

**Changements apportés :** Section 8 mise à jour; ajout de pictogrammes EPI. Rédigé conformément aux dispositions de l'OSHA des É.-U. 1910.1200 App D (2012) et du RPD du Canada (DORS/2015-17; SIMDUT 2015). (Format SGH)

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont considérées comme fiables. Cependant, le fournisseur n'émet aucune garantie, expresse ou implicite, relativement à l'utilisation de ce produit. L'acheteur doit déterminer dans quelles conditions ce produit peut être utilisé en toute sécurité et assume tous les risques et toutes les responsabilités en rapport avec la manutention et la manipulation de ce produit.